

Date de dépôt : 12 février 2025

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Léo Peterschmitt : Présence sur les réseaux sociaux qui encouragent les fausses nouvelles ?

En date du 24 janvier 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Au vu de l'omniprésence des fausses nouvelles et de la désinformation sur le réseau social X (anciennement Twitter), de la suppression de la vérification des faits sur les réseaux sociaux de Meta aux Etats-Unis, du salut nazi d'Elon Musk ainsi que des déclarations de Mark Zuckerberg concernant « l'énergie masculine » :

- Quelle est la perspective du Conseil d'Etat concernant la présence du canton et de ses différentes instances sur le réseau social X (anciennement Twitter)?
- Quelles présences futures le Conseil d'Etat envisage-t-il sur les réseaux sociaux du groupe Meta ?
- Comment l'Etat envisage-t-il l'avenir de sa communication auprès de la population ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat aborde régulièrement les questions liées à sa stratégie de communication sur les réseaux sociaux et à sa présence digitale, dont les objectifs sont d'informer et de toucher un large public, de montrer l'action du gouvernement, de donner de la visibilité aux politiques publiques, de rendre accessible la vie institutionnelle et d'interagir avec la population.

QUE 2155-A 2/2

En lien avec la question posée, le Conseil d'Etat partage les préoccupations relatives à l'absence de modération, à la diffusion de messages incitant à la haine et à la propagation accentuée de fausses nouvelles ou de contenus clivants qui se développent sur les réseaux sociaux.

S'agissant de X, plusieurs départements utilisent cette plateforme qui reste encore, à l'heure actuelle, le réseau social le plus utilisé pour diffuser des informations d'actualité. C'est le cas notamment de la police et du dispositif ORCA-GE (organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle du canton de Genève), lorsqu'il est activé, ou de la chancellerie d'Etat pour les droits politiques. Le Conseil d'Etat, lui, ne dispose d'aucun compte sur X.

En termes de communication, l'Etat doit toucher son public là où il se trouve. Or, se retirer de X reviendrait à perdre un canal d'information et contribuerait à laisser le champ libre à un seul discours. Y demeurer permet de continuer à marquer sa présence sur le terrain pour faire passer un certain nombre d'informations, dans le respect des valeurs démocratiques et institutionnelles. Toutefois, l'Etat étudie la possibilité de fermer les commentaires et de renvoyer systématiquement sur le site officiel ge.ch.

A noter qu'aucune alternative véritablement concurrentielle n'est encore concrètement identifiée et que les philosophies adoptées par les entreprises qui sont à la tête des réseaux sociaux sont volatiles. Les comptes du canton de Genève sur X ne rencontrent jusqu'ici aucun problème de modération. Ils ne sont pas les lieux de polémiques ou de discours de haine. A ce jour, il n'est donc pas envisagé de les fermer.

S'agissant des réseaux sociaux du groupe Meta, leur utilisation reste bien évidemment un point d'attention du Conseil d'Etat qui, tout comme pour X, continuera de suivre la situation de très près et prendra toutes les décisions qu'il jugera adéquates en temps opportun.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI La présidente : Nathalie FONTANET